



# MUNICIPALES 2020 – TRANSFORMER SAINT-MAUR DES FOSSÉS EN UNE VILLE CYCLABLE

*Ce document vise à formaliser la politique cyclable à horizon 2025 que l'association Place au Vélo à Saint-Maur réclame aux candidats à l'élection municipale 2020 pour la ville de St-Maur des Fossés.*

## AMBITION

Se donner un objectif local de part modale (proportion des déplacements) pour les cycles de 10 % d'ici 2025 soit rattraper Strasbourg en 5 ans. La part modale est de 1,6 % dans la Région (2014) et de 3 % à Paris. Suivre annuellement cette part modale et la rendre publique.

Instituer en principe d'aménagement une hiérarchie d'accès à la voirie communale : d'abord les piétons, puis les cycles, puis les engins motorisés s'il reste de la place (Liberté de circulation, Art. 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Suivre mensuellement et quotidiennement la qualité de l'air dans St-Maur des Fossés sur 5 sites (Écoles primaires Auguste Marin, La Pie, Les Tilleuls et Les Mûriers, Collège Pissaro) en la confiant à un organisme indépendant et rendre public ce suivi sur le site internet de la Mairie et dans St-Maur Infos (la France est poursuivie par la cour de Justice Européenne pour inaction sur le sujet).

Suivre mensuellement l'accidentologie routière à St-Maur et rendre public ces chiffres sur le site internet de la Mairie et dans Saint-Maur Infos (environ 120 blessés graves par an de 2011 à 2016).

Travailler en premier les besoins universels et fréquents de transport : aller travailler/étudier (en particulier scolaires) et faire ses courses.

## INFRASTRUCTURES

### PIÉTONS

Étendre les zones piétonnes (pérennes et temporaires) qui redynamisent les centre-villes.

Installer des bancs pour faciliter la marche des personnes en difficulté.

Permettre aux piétons de se réappropriier la chaussée : élargir les trottoirs au détriment des stationnements de voiture dans les sites fréquentés, récupérer les trottoirs occupés par les voitures.

### STATIONNEMENT DES CYCLES

Aligner les investissements en infrastructure cycliste à hauteur de l'objectif de part modale : pour 10€ dépensé

dans la voirie, 1€ doit être consacré à de l'infrastructure cyclable.

Puisque St-Maur est adhérent à Vélib, investir chaque année à minima autant dans les infrastructures cyclables, que le coût annuel Vélib pour la ville.

Tout parking automobile accueillant du public (gares, stade, supermarchés) doit prévoir une capacité de stationnement aux vélos à hauteur de la part modale (retrait d'1 place de stationnement voiture toutes les 10 places pour installation de 6 arceaux vélo) (L111-5-2 et L111-5-3 du code de la construction et de l'habitation, décret du 13 juillet 2016).

Équiper toutes les écoles et crèches communales de parkings à vélos sur la voirie au droit de la sortie des écoles pour une capacité égale à la part modale : 10 % des enfants accueillis doivent pouvoir y garer et attacher leur vélo.

Terminer le déploiement de nouveaux arceaux sur les lieux fréquentés publics et privés :

- Jardins publics
- Établissements culturels
- Boulangeries, Alimentation, autres commerces
- Gares et marchés (insuffisant)
- Logements sociaux (OPH SIEM I3F...)
- Bâtiments administratifs (impôts,...)
- Cliniques, maisons de retraite, cimetières
- Équipements sportifs

Équiper en arceaux vélos sur le trottoir, les immeubles d'habitation collective à hauteur de la part modale rapportée au nombre de pièces (ex : Un immeuble de 100 pièces doit être doté de 10 arceaux vélos).

A droite des actuelles bandes cyclables « suggérées », supprimer les places de parking situées à moins de 1,5m du logo tracé au sol, de sorte à appliquer la loi (Décret N° 2015-808 du 2 juillet 2015) qui donne au cycliste le droit de circuler à 1,5m des véhicules garés à droite, pour le prémunir des ouvertures de portières.

Équiper chaque Village de Saint-Maur d'une borne de gonflage pour vélos.

## CIRCULATION DES CYCLES

Limiter la vitesse des motorisés à 30 km/h sur toute la commune avec ralentisseurs.

Appliquer la loi LAURE de 1996 : toute rénovation de voirie doit se doubler d'équipements pour les cycles.

Pour toutes les voies à vitesse < 30 km/h, systématiser le double-sens cyclable comme le prévoit la loi (Décret PAMA n°2015-808 du 2 juillet 2015, R412-28-1).

Équiper tous les feux tricolores d'un sas vélo, de Tourne-à-droite, Tourne-à-gauche, Allez-tout-droit, de Parkings vélos en amont des bandes de passage piéton (Code de la Route Art. R417- 11).

Pour tous les axes à double sens de circulation automobile, y compris sur les départementales, créer des pistes cyclables séparées du trafic principal par un accotement, et transférer vers un sens unique motorisé le cas échéant selon le principe de hiérarchie des modes.

Concevoir les itinéraires cyclables avec signalisation, reliant les équipements publics, en évitant les angles droits, les chicanes à barrière, les marches d'escaliers et autres obstacles accidentogènes et causant des ruptures inutiles de vitesse.

Assurer la continuité cyclable et piétonne (poussettes) sur les 5 ponts de St-Maur des Fossés.

## INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

### NOUVELLES RECETTES

Candidater aux subventions publiques :

- Europe : fonds structurels pour financer les infrastructures cyclables
- National : fonds vélo pour les infrastructures cyclables
- Régional : appels à projets

Sensibiliser les parents à ne pas se garer sur les trottoirs et verbaliser systématiquement le temps des ouvertures d'écoles afin de réduire les risques pour les enfants piétons.

Organiser 1 fois par mois des séances de verbalisation des conducteurs utilisant leur téléphone mobile au volant sur les grands feux aux entrées et sorties de St-Maur.

Verbaliser les véhicules stationnés illégalement (ex : sur pistes cyclables) et signalés par les citoyens par email/MMS avec rendu de statistiques : signalés, verbalisables, verbalisés.

Produire un « cadastre de qualité de l'air » actualisé tous les 2 ans des rues les moins polluées, de sorte à en augmenter la valeur foncière. Inciter l'adjonction de ce cadastre au dossier de vente d'un bien immobilier.

Produire un « cadastre sonore » actualisé tous les 2 ans des rues les plus silencieuses, de sorte à en augmenter la valeur foncière. Inciter l'adjonction de ce cadastre au dossier de vente d'un bien immobilier (voir <https://www.bruitparif.fr/>).

Faire contrôler la conformité réglementaire et verbaliser les stations essence à St-Maur : dispositifs anti-incendie, dispositifs anti-dégazage, dispositifs anti-pollution aquatique en cas d'inondation, distances de sécurité, conformité météorologique.

### NOUVELLES AIDES

Accorder aux parents des écoles secondaires communales une subvention annuelle de 10€ par enfant (pour les parents qui s'engagent à ne pas utiliser de voiture pour se rendre à l'école) de réparation de cycles dans les entreprises habilitées (vélocistes et garagistes automobiles) de St-Maur.

Accorder le forfait mobilité au personnel communal.

## COMPORTEMENT

### DISSUASIF

Instituer un jour du souvenir des morts sur la route avec dépôt de gerbe sur le lieu du dernier accident mortel dans St-Maur et inviter la presse (152 blessés en 2016).

Rattacher St-Maur à la ZCR (Zone à Circulation Restreinte) de Paris accessible selon le niveau de la vignette Crit'Air et le niveau ambiant de pollution de l'air (décret N° 2016-847 du 28 juin 2016).

Communiquer dans « St-Maur Infos » 2 fois par an des conseils pour les cyclistes (comment régler son vélo) et un rappel du Code de la Route avec schéma explicatif pour les conducteurs motorisés concernant le respect des citoyens piétons et cyclistes :

- obligation d'arrêt devant les passages piétons (R415-11)
- interdiction de klaxonner en agglomération (R416-1)
- respect de la priorité à droite pour les cyclistes (R415-5)
- respect de la distance de sécurité de 1m pour dépasser un cycliste (R141-4)

- interdiction de couper la route (« queue de poisson ») des cyclistes engagés dans les ronds points ou les carrefours
- respect des sas vélos aux feux tricolores (R415-15)
- interdiction de stationner en amont à moins de 5m d'un passage piéton (décret du 2 juillet 2015)
- interdiction de téléphoner au volant (R412-6-1)
- bilan de pollution de l'air d'un véhicule lors du contrôle technique (arrêté du 2/03/2017)
- Chaque mois bilan de pollution de l'air en France, dans le Val de Marne et à St-Maur
- bilan de mortalité routière en France, dans le Val de Marne et à St-Maur
- bilan annuel de coût total de possession d'une voiture à St-Maur

## INCITATIF

Encadrer par la police municipale des cortèges d'enfants à vélo avec parents pour aller à l'école (Velobus).

Faire venir le festival des films de voyage à vélo à St-Maur et y faire participer les élèves des écoles collèges et lycées communaux.

Proposer dans toute école communale au titre des extra-scolaires des activités pour développer une culture de l'autonomie à vélo : parcours de sécurité routière, concours de lenteur, atelier mobile de réparation simple, bike-polo, BMX. Soutenir les écoles pour l'achat de vélos.

Subventionner une vélo-école pour adulte, en particulier pour un local dédié pour stocker les vélos d'apprentissage.

Instituer un jour sans voiture : en l'échange des clés de son véhicule, un conducteur saint-maurien se voit prêter gracieusement un vélo pour la journée, avec l'appui d'un sous-traitant spécialisé (ex : Vélogik, station Vélib mobile à la journée).

Faire monter une course annuelle festive et inclusive de type « Anjou vélos vintage » sur la boucle de la Marne.

Soutenir (communication, moyens à l'étape) pluri-annuellement la Convergence Vélo.

Favoriser la mesure indépendante des particules fines en incitant les citoyens à réaliser eux-mêmes pour 35 € environ leur propre détecteur de particules : <https://luftdaten.info/fr/accueil/> .